



## AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

### OULLINS / LA MULATIERE

#### ZAC La Saulaie

#### **Ouverture de la procédure de participation du public par voie électronique sur la base de l'évaluation environnementale Actualisation de l'étude d'impact au titre du dossier de réalisation de la ZAC**

Le projet d'aménagement est soumis à la procédure d'évaluation environnementale, en application de l'article R122-2 du code de l'environnement.

Une procédure de participation du public par voie électronique, conformément aux dispositions prévues par l'article L 123-19 du code de l'environnement, est nécessaire suite à l'actualisation de l'étude d'impact qui avait été réalisée pour l'approbation du dossier de création de la ZAC.

Le Conseil métropolitain approuvera, dans sa délibération n° 2023-1886 du 25 septembre 2023 les modalités de la participation du public requises dans le cadre de la procédure d'évaluation environnementale du projet d'aménagement, dont l'étude d'impact a été actualisée, en vue de l'approbation du dossier de réalisation de la ZAC.

Un dossier sera mis à disposition du public par voie électronique. Il comportera notamment l'étude d'impact actualisée et les avis rendus par l'autorité environnementale (MRAe Mission Régionale de l'Autorité environnementale), les villes d'Oullins et de La Mulatière (sous la forme de délibérations municipales).

Ce dossier sera mis en ligne sur le site internet de la Métropole de Lyon **du 29 septembre au 29 octobre 2023** : <https://www.grandlyon.com/actions/participation-du-public.html>

Les observations, propositions et demandes d'informations pourront être déposées sur la boîte mail suivante : [evaluationenvironnementale.lasaulaie@grandlyon.com](mailto:evaluationenvironnementale.lasaulaie@grandlyon.com)

L'autorité environnementale, saisie le 19 juillet 2023 pour avis sur l'actualisation de l'étude d'impact du projet de dossier de réalisation de la ZAC, peut rendre son avis jusqu'au 19 septembre 2023.

Par ailleurs, la Métropole de Lyon a saisi les communes d'Oullins et de La Mulatière le 31 août 2023 les villes d'Oullins et de La Mulatière pour avis qui seront rendus par délibération, le 25 septembre 2023, pour la ville de La Mulatière et le 28 septembre 2023 pour la ville d'Oullins.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de Madame Rachel MIGNARD, cheffe de projets à la Métropole de Lyon, à l'adresse suivante : Hôtel de Métropole de Lyon, Délégation urbanisme et mobilités, Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine, 20 rue du Lac à Lyon 3ème.

À l'issue de cette procédure, une synthèse sera réalisée dont la délibération du Conseil de la Métropole d'approbation du dossier de réalisation de la ZAC fera mention. Cette synthèse sera publiée par voie électronique sur le site internet de la Métropole pendant un délai de 3 mois.